

Principe de division

DEFINITIONS DES SURFACES

- Contenance cadastrale : provient de la documentation cadastrale (limites non garanties, donnée approximative).
- Superficie indicative : calculée à partir d'éléments relevés mais n'étant pas dotés d'une détermination juridique des limites.
- Superficie réelle : calculée à partir de l'ensemble des limites juridiques c'est à dire bornes, contradictoirement et alignement délivré par le gestionnaire de la voie.

LEGENDE DU PLAN FONCIER

- Limite de propriété
- o 10 Symbole et numéro du point de la limite
- Application des limites cadastrales
- Limites non garanties
- AC 242 Section et numéro de parcelle

Nota : Fond de plan topographique (couleur grise) établi les géomètres-experts Jean MAYNADIER et Benoît DUCHAT

Numéro de dossier
100100010000

Echelle 1/250